

LE CHAMBON-FEUGEROLLES

APPROBATION : 13.12.2006

MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



3

Projet d'aménagement
et de développement durable

Le projet urbain de la Ville du Chambon-Feugerolles vise à **développer l'attractivité de la commune, en assurant le renouvellement urbain et la mise en valeur des paysages.**

Dans cet objectif, 9 orientations d'aménagement ont été arrêtées :

renforcer et étoffer le centre ville

créer ou renforcer l'identité des quartiers

diversifier l'offre d'habitat

offrir des sites adaptés pour les activités économiques, et desservis par les transports en commun

organiser les déplacements

aménager les entrées de ville

valoriser les patrimoines

préserver les espaces et les paysages naturels

prendre en compte les risques naturels prévisibles.

Renforcer et étoffer le centre ville

Par une action de **renouvellement urbain** (démolition / reconstruction, reconquête des friches industrielles, éradication du bâti vétuste, rénovation / réhabilitation) :

- développer des programmes de logements neufs, diversifiés (collectif / individuel groupé, accession / locatif, logement social) , qui ancrent la vocation résidentielle du centre ville et favorisent une mixité sociale
- relocaliser en centre ville des équipements et services (lycée, commerces) , desservis par les transports collectifs
- requalifier les voies et les espaces publics (rue de la République, rue Michot, avenue Charles de Gaulle) et organiser le stationnement
- rénover les édifices publics
- ouvrir le centre ville sur la rivière Ondaine (aménagement des berges) , en prenant en compte le risque d'inondation
- recomposer le quartier « gare » (îlot des Molières) dans le cadre de la future desserte ferroviaire cadencée de l'Ondaine.

Créer ou renforcer l'identité des quartiers

Pour un développement harmonieux de la ville, reposant sur des **quartiers structurés et reliés au centre** :

- *Gaffard* : affirmer la centralité d'un quartier en développement, en intervenant sur la voie principale et les espaces publics
- *la Malafolie* : préserver le caractère de ce quartier trait d'union avec Firminy ; agir sur l'habitat dégradé, les équipements de proximité, créer des liaisons piétonnières entre ces équipements ; aménager la voie traversante (RD 88) en concertation avec la Ville de Firminy

- *la Romière - le Bouchet* : restructurer le quartier dans son ensemble, pour le banaliser, en s'appuyant sur le développement du pôle hospitalier, le renouvellement de l'habitat (démolition / reconstruction)
- *Valchérie* : caractère résidentiel à conforter
- *Cotatay* : développer l'identité du quartier autour de la rivière, en aménageant ses abords (avec prise en compte du risque d'inondation)
- *Croix Bleue / Vernicherie* : un quartier doté d'équipements et de services, à faire évoluer en pôle de liaison entre le centre ville et la Romière
- en limite du centre, un secteur dédié à un équipement culturel majeur, *La Forge*, et à l'accueil d'activités économiques (par reconversion du site LFI) : améliorer l'image du secteur et les conditions d'accès
- *Montrambert et Pontcharra* : résorber les poches d'habitat en mauvais état
- élargir des voies et aménager des carrefours pour faciliter les liaisons entre les quartiers et le centre.

Diversifier l'offre d'habitat

Pour donner aux habitants la possibilité de réaliser leurs **parcours résidentiels dans la commune** :

- favoriser une mixité d'habitat à l'échelle des différents quartiers de la ville, en particulier le centre, Gaffard, La Romière - Le Bouchet
- permettre le développement de produits-logements diversifiés : accession / locatif, petits collectifs / individuel groupé, neuf / ancien rénové, nouveaux logements sociaux etc
- prévoir, dans plusieurs secteurs (Borde Matin, le Bouchet, la Pélissière), des extensions urbaines maîtrisées ; répondre ainsi à la demande en habitat individuel, dans des sites agréables, à proximité du centre ville ou des cœurs de quartiers
- éradiquer l'habitat indécent
- valoriser l'habitat ouvrier des cités, à valeur patrimoniale.

Offrir des sites adaptés pour les activités économiques, et desservis par les transports en commun

- Parc d'activités paysager de Montrambert-Pigeot.
- Reconvertir des friches industrielles pour l'installation d'activités artisanales (site LFI).
- Permettre l'installation d'activités non nuisantes dans le tissu urbain (notamment îlot des Molières, à proximité du pôle d'échanges multimodal).

Organiser les déplacements

Pour maîtriser la circulation automobile, améliorer la sécurité routière, et développer les autres modes de transport (transports collectifs, deux-roues, marche à pied) :

- dans le cadre de la future desserte ferroviaire cadencée de l'ondaine :
 - . créer un pôle d'échanges multimodal à la halte ferroviaire (parc de stationnement, y compris pour les deux-roues, correspondances bus)
 - . favoriser l'accès au pôle d'échanges : création d'une voie dans l'îlot des Molières ; reprofilage de l'avenue Charles de Gaulle (liaison depuis le Nord)
- centre ville :
 - . aménager la traversée pour renforcer son caractère urbain et dissuader le trafic de transit
 - . créer une voie dans l'îlot des Molières pour mieux répartir les flux de circulation
 - . réaliser un itinéraire urbain spécifique aux modes de déplacement lents (piétons, vélos) le long de l'ondaine
- quartiers :
 - . aménager l'avenue de Gaffard pour améliorer la sécurité
 - . élargir des voies, aménager des carrefours pour faciliter les liaisons entre quartiers et avec le centre (mise en œuvre de la hiérarchisation du réseau de voiries).

Aménager les entrées de ville

- Requalifier l'entrée Est, secteur de Montrambert et Pontcharra, notamment en intervenant sur l'habitat.
- Requalifier l'entrée Ouest, quartier de la Malafole : aménagement de la voie traversante (RD 88) en concertation avec la Ville de Firminy ; suppression du pont ferré de la Bargette ; intervention sur le bâti dégradé.

Valoriser les patrimoines

- Mettre en valeur les vallées chambonnières en fonction de leurs particularités, et faciliter leur découverte (notamment en organisant le stationnement au départ des sentiers) :
 - . *Cotatay* : avec son patrimoine industriel et culturel
 - . *Valchérie* : pour le cadre naturel environnant
 - . *Malval et Echapre* : retrouver le caractère naturel de ces rivières
 - . *Ondaine* : rendre au cours d'eau sa place dans la ville (mise à découvert, aménagement des berges, création d'un itinéraire pour les piétons et les vélos).
- Cités ouvrières : assurer la pérennité de ces formes d'habitat, en permettant une évolution respectueuse de leurs originalités.
- Aménager un itinéraire touristique sur le plateau (route des crêtes), incluant notamment le belvédère de la Madone.

Préserver les espaces et les paysages naturels

- Maintenir l'image d'espaces boisés et agricoles des coteaux Sud, premiers contreforts du Pilat, en fixant une limite à l'urbanisation (conduite des eaux du Lignon).
- Conserver le plateau Nord, caractérisé par un paysage de type bocager, comme espace d'équilibre par rapport à la ville, avec une vocation agricole et pour la détente et les loisirs de proximité.
- Protéger les espaces boisés qui singularisent les paysages de la commune : forêts, parcs, haies, arbres isolés

Prendre en compte les risques naturels prévisibles, en intégrant les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la rivière Ondaine.

